

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
(Articles R. 123-3 à R. 123-27 et R. 512-14 du code de l'environnement)

PAR ARRÊTÉ N° 36-2021-04-29-00003 DU 29 AVRIL 2021

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Société IEL Exploitation 14 – Parc éolien de MOUHET
sur la commune de MOUHET, département de l'Indre

OBJET : Demande d'autorisation unique en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de MOUHET, département de l'Indre

- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET :** Société IEL Exploitation 14 - 41 ter Bd Carnot - 22000 SAINT BRIEUC
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** projet de construction de 4 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de MOUHET (les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier mis à l'enquête publique).
Les mairies de Mouhet, Bazaiges, Eguzon-Chantôme, La Châtre L'Anglin, Parnac, Saint-Gilles et Vigoux, communes du département de l'Indre ainsi que Azerables, Bazelat et Saint-Sébastien, communes du département de la Creuse, sont incluses dans le périmètre d'affichage d'un rayon de six kilomètres, conformément à la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement.
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** du mardi 25 mai 2021 - 9h00 au vendredi 25 juin 2021 - 17h00 inclus
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :
<https://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>.
 - sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de MOUHET
 - sur poste informatique, à la mairie de MOUHET aux jours et heures habituels d'ouverture du public.Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :** pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2445> ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2445@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2445> ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de MOUHET ;
 - par correspondance à la mairie de MOUHET, 1 Place Henri Lathièrre, 36170 MOUHET - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le mardi 25 mai 2021 – 9h00 et après le vendredi 25 juin 2021 – 17h00 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter à la mairie de MOUHET, aux heures et jours d'ouverture de celles-ci.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Maxime HELLIER, chargé de projets – Société IEL Développement – 41 Ter boulevard Carnot, 22000 SAINT BRIEUC - tel. 07 86 85 11 71 – maxime.hellier@iel-energie.com, soit auprès de la Préfecture de l'Indre – Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHATEAUROUX Cedex.

COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Jacques POURAILLY, commandant de brigade de gendarmerie, à la retraite ; M. Bernard GAUDRON, cadre en entreprise, à la retraite ; M. Pierre EDOUARD, ingénieur agricole, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête.
En cas de défaillance de M. Jacques POURAILLY, la présidence de la commission sera assurée par M. Bernard GAUDRON.
- ◆ Au moins un membre de cette commission d'enquête se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie de MOUHET aux jours et heures suivants :
 - le mardi 25 mai 2021 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le mercredi 2 juin 2021 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le samedi 12 juin 2021 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le jeudi 17 juin 2021 – de 14h00 à 17h00 ;
 - le mardi 22 juin 2021 – de 9h00 à 12h00 ;
 - le vendredi 25 juin 2021 – de 14h00 à 17h00.
- ◆ Afin d'assurer les permanences, la mairie de MOUHET sera exceptionnellement ouverte le samedi 12 juin 2021 de 9h00 à 12h00.
- ◆ Des observations, qui seront annexées au registre d'enquête, pourront être directement adressées ou déposées à l'attention du Président de la commission d'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de MOUHET et au plus tard le vendredi 25 juin 2021 à 17h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de la phase d'enquête publique, à la mairie de MOUHET, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre.
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions.

Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie de MOUHET (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, distanciation sociale...). Les entretiens sont limités à deux personnes à la fois.